

Campagne de bourses des lycées pour l'année scolaire 2021/2022

Du 27 mai au 6 juillet 2021 : les demandes de bourses au format papier peuvent être déposées au secrétariat Gestion (Mme FERAUD Sophie).

Du 28 juin au 6 juillet 2021 : les demandes en ligne peuvent être formulées par les familles qui n'ont pas déposé de demande papier à l'adresse suivante :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43243>.

Le formulaire papier doit être complété et signé, et doit être accompagné de l'avis de situation déclarative mentionnant le numéro fiscal sur les revenus 2020.

Selon la situation, les documents complémentaires suivants doivent être joints à la demande de bourse :

- En cas de concubinage : tout document mentionnant le numéro fiscal du concubin du demandeur.
- Si l'élève pour lequel la bourse est demandée ne figure pas sur l'avis d'imposition : une attestation de paiement CAF indiquant les enfants à charge et un justificatif du changement de résidence de l'élève.
- Si l'élève pour lequel la bourse est demandée est sous tutelle du demandeur : une copie de la décision de justice désignant le tuteur ou une copie de la décision du conseil de famille et une attestation de paiement de la CAF.

Nathalie DOMEK CASSERON
Gestionnaire